

# **RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU CONCOURS D'HUMOUR EN GALLO ET EN FRANÇAIS**

## **Article 1 – Objet du concours**

Le concours d'humour en gallo et en français est organisé dans le but de promouvoir l'humour et la créativité, tout en valorisant la langue gallèse et la culture francophone. Les participants auront 7 minutes pour proposer une performance humoristique, quelle que soit la forme artistique choisie.

## **Article 2 – Conditions de participation**

1. Le concours est ouvert à tous.
2. Il est possible de participer seul(e) ou en duo.
3. Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'au jeudi 6 mars 2025.
4. Les performances doivent être humoristiques, en gallo ou en français, et peuvent inclure des styles variés : stand-up, conte, improvisation, chanson, slam, etc.
5. Chaque participant disposera d'un temps maximum de 7 minutes sur scène.

*A noter : L'utilisation du gallo n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Afin de permettre à tous d'intégrer quelques mots de gallo dans sa prestation, des ateliers d'initiation sont proposés. Voir dates et lieux à l'article 6.*

## **Article 3 – Modalités d'inscription**

1. Pour s'inscrire, les participants devront remplir le formulaire sur lequel figurera :
  - Leur nom et prénom.
  - Leur âge.
  - Une brève description de leur performance (type de prestation, thème, langue utilisée).
  - Leurs coordonnées (e-mail et téléphone).
  - Participation seul(e) ou en duo.
2. Les inscriptions doivent être envoyées avant le jeudi 6 mars via le formulaire prévu à cet effet.

## **Article 4 – Déroulement du concours**

1. Le concours se déroulera le dimanche 9 mars, 15h, à l'Espace Bel Air de Saint-Aubin-du-Cormier.
2. Chaque participant se produira devant un public et un jury composé de 3 à 5 membres.
3. Les performances seront jugées sur les critères suivants :
  - Originalité.
  - Qualité humoristique.
  - Interaction avec le public.

- Utilisation partielle ou totale de la langue galloise.

### **Article 5 – Prix et récompenses**

1. Le jury et le public décerneront plusieurs prix, parmi lesquels :
  - Prix du jury
  - Prix du public
  - Meilleur galésant(e)
  - D'autres mentions spéciales à la discrétion du jury
2. Les lots à gagner sont :
  - Le grand gagnant remportera la possibilité de faire la première partie du spectacle de Marie Reno le samedi 26 avril 2025.
  - Des places de spectacles sont également à remporter

### **Article 6 – Ateliers préparatoires**

1. Des ateliers gratuits, animés par Morgane Le Cuff et Anthony Serazin, sont proposés aux participants. Ces ateliers se dérouleront :
  - Médiathèque, Saint-Aubin-du-Cormier
    - *Sam. 25 janvier, 10h30 : initiation au gallo*
    - *Samedi 1<sup>er</sup> février, 10h30 : menteries*
    - *Samedi 8 mars, 14h30 : aisance scénique*
  - Maison des Services, Gosné
    - *Sam. 1<sup>er</sup> février, 14h30 : menteries*
    - *Sam. 8 mars, 10h30 : aisance scénique*
  - Relais des Cultures à Ercé-près-Liffré
    - *Sam. 22 février, 10h30 : menteries*
  - Médiathèque de Liffré
    - *Sam. 8 février, 10h30 : initiation au gallo*
2. Les ateliers sont facultatifs mais fortement recommandés pour préparer les performances.

### **Article 7 – Engagement des participants**

1. En participant, les candidats s'engagent à respecter le règlement et les décisions du jury, qui sont souveraines et sans appel.
2. Les participants doivent garantir que leurs performances ne contiennent aucun propos ou contenu discriminatoire, diffamatoire ou contraire aux lois en vigueur.

### **Article 8 – Droits à l'image**

En participant au concours, les candidats autorisent les organisateurs à filmer et/ou photographier leurs prestations dans le cadre de la promotion de l'événement.

### **Article 9 – Modification ou annulation**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates, lieux ou modalités du concours en cas de nécessité, ou d'annuler l'événement en cas de force majeure.

**Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.